

REACH : le séisme annoncé par l'industrie n'aura pas lieu mais son lobbying intensif continue...

Une grande partie du débat sur la proposition de réforme de la législation européenne sur les substances chimiques (REACH) s'est focalisée sur ses impacts financiers pour les industriels du secteur. Depuis la publication du Livre blanc sur les substances chimiques, il y a bientôt cinq ans, les industriels ne cessent de clamer que cette réforme est trop bureaucratique, que sa mise en oeuvre leur coûtera beaucoup trop cher et qu'on se dirige tout droit vers des délocalisations et des pertes d'emplois massives. La stratégie a été payante, puisque la version de REACH adoptée par la Commission en octobre 2003 est une version allégée du texte présenté en mai de la même année pour une consultation publique via l'Internet. Les exigences vis-à-vis de l'industrie ont été drastiquement revues à la baisse de façon à réduire les coûts directs qu'elle devra supporter de 12,9 milliards à 2,3 milliards d'euros sur 11 ans¹.

Non satisfaite de cette victoire, l'industrie a continué de tenir le même discours alarmiste en s'appuyant sur ses propres études d'impact qui prédisent des coûts totaux 30 à 100 fois supérieurs à ceux de la Commission. Largement contestées pour leur méthodologie peu transparente et leurs hypothèses biaisées, ces études ont néanmoins entretenu l'idée que l'industrie chimique européenne aurait beaucoup de mal à gérer REACH.

En octobre 2004, la présidence néerlandaise a organisé un atelier pour faire la synthèse des nombreuses études disponibles qui avaient été menées jusqu'alors par l'industrie, les différents Etats membres et les ONG environnementales. Trente-six études d'impact furent analysées². Comme les thèmes abordés et les méthodes utilisées étaient très différents d'une étude à l'autre, les conclusions de l'exercice furent assez prudentes : "Les impacts de REACH sur la société et sur les entreprises ne peuvent être estimés avec certitude."

L'ordre de grandeur des coûts directs de mise en oeuvre estimé par la Commission est confirmé par ces études. Par contre, les prédictions varient grandement en ce qui concerne les coûts indirects que les utilisateurs en aval, les entreprises consommatrices, devront supporter du fait notamment du retrait éventuel du marché d'un nombre important de substances en raison des obligations d'enregistrement prévues par le système. Les études indiquent également que les bénéfices pour la santé des travailleurs et des consommateurs seront incontestables mais que leur ampleur est difficile à chiffrer. La Commission avance le chiffre de 50 milliards sur 30

ans, du fait de milliers de cancers professionnels évités chaque année. La controverse reste, par contre, très vive en ce qui concerne les impacts de REACH sur l'innovation avec probablement des effets négatifs à court terme mais des effets positifs dominants à long terme.

Scénarios catastrophe dissipés

Devant ces nombreuses incertitudes et toujours dans le but d'influencer les décideurs politiques, les organisations patronales (UNICE et CEFIC³) ont négocié, dans le cadre d'arrangements convenus avec la Commission, de poursuivre les études d'impacts par des études de cas. L'objectif de ces études micro-économiques étant d'analyser l'impact de REACH dans quatre secteurs industriels qui s'approvisionnent en substances chimiques : l'automobile, les emballages souples, les matières inorganiques (ciment, métaux, pâte à papier...) et l'électronique.

Pour assurer une certaine transparence et donner de la crédibilité à ces études d'impacts supplémentaires financées et réalisées par l'industrie, un groupe de travail constitué de toutes les parties prenantes a été mis sur pied pour superviser le processus. Des représentants de la CES, la Confédération européenne des syndicats, et de deux de ses membres (DGB et EMCEF⁴) ainsi que des délégués des ONG environnementales ont activement participé à ces travaux. Un de leurs principaux chevaux de bataille pour les données recueillies a été d'imposer une distinction claire entre les faits et les opinions.

Les résultats très attendus de cette étude ont été rendus publics⁵ à l'occasion de la rencontre, fin avril 2005, du groupe de haut niveau composé des deux commissaires européens en charge de REACH : Günter Verheugen (Industries) et Stavros Dimas (Environnement) ainsi que des secrétaires généraux de l'UNICE, du CEFIC, de la CES et du WWF.

Ils montrent très clairement que le séisme annoncé par l'industrie n'aura pas lieu, et que les coûts et incidences de REACH sont gérables. A partir des résultats des études réalisées, les principales conclusions qui se dégagent sont les suivantes :

- peu d'éléments tendent à prouver que les substances produites ou importées en grandes quantités risquent d'être retirées du marché en raison des obligations d'enregistrement sous REACH ;
- peu d'éléments permettent de penser que les utilisateurs en aval seront confrontés à un retrait du marché de substances revêtant la plus haute importance technique pour eux ;

¹ <http://europa.eu.int/comm/enterprise/reach/eia.htm>.

² *Overview of 36 studies on the impact of the new EU chemicals policy (REACH) on society and business*. Le document est téléchargeable en PDF sur notre site internet : www.etui-rehs.org/hesa > Dossiers > Agents chimiques.

³ Union des industries des pays de la Communauté européenne et Conseil européen de l'industrie chimique.

⁴ Deutscher Gewerkschaftsbund et European Mining Chemical and Energy workers Federation.

⁵ Voir note 1.

- les entreprises reconnaissent pouvoir tirer certains avantages commerciaux de REACH (gestion des risques facilitée, rationalisation du portefeuille).

La seule inquiétude qui demeure concerne les PME fournissant des substances chimiques car "elles peuvent être sévèrement affectées par REACH, compte tenu de leurs capacités financières plus limitées et de leur moindre emprise sur le marché en termes de répercussions des coûts".

Après cinq années de communication alarmiste de la part de l'industrie sur la praticabilité du système REACH et ses conséquences néfastes sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, les craintes de scénarios catastrophe sont donc dissipées. Si cela va permettre de dépolluer quelque peu le débat au Parlement et au Conseil où la proposition de règlement est actuellement examinée, cela ne signifie pas pour autant que l'industrie renonce à son lobbying intensif pour encore infléchir le texte.

Proposition habillée de neuf

Une des principales demandes de l'UNICE et du CEFIC concerne la phase d'enregistrement du système REACH pour laquelle l'industrie réclame une priorisation⁶ basée principalement sur les risques plutôt que sur les volumes comme dans la proposition actuelle de la Commission. Cette proposition lancinante de l'industrie est aujourd'hui habillée de neuf : puisque le débat s'est déplacé sur les difficultés possibles de certaines PME vis-à-vis de REACH, elle est maintenant présentée comme *la solution* pour permettre aux PME qui fabriquent des substances chimiques de supporter les coûts de mise en œuvre de la réforme.

La CES a rappelé, au cours de sa conférence sur REACH, qu'elle soutenait l'approche de priorisation par les volumes persuadée qu'un système d'enregistrement basé principalement sur les risques mènerait la réforme à l'échec (voir encadré). L'approche par les risques nécessite effectivement l'existence préalable de données sur les dangers intrinsèques des substances chimiques ainsi que sur leurs niveaux d'exposition ; deux types de données qui font cruellement défaut pour la majorité des substances chimiques et qui sont censés être générés par REACH !

Une autre demande de l'industrie est de restreindre le champ de REACH aux substances chimiques destinées au marché européen alors que la proposition actuelle s'appliquerait à toutes les substances qui sont produites ou importées en Europe⁷. Traduction : "d'accord pour assurer une bonne protection de la santé humaine et de l'environnement en Europe, mais ne soyons pas aussi regardant pour les substances chimiques destinées à l'exportation".

Conférence de la CES sur REACH

Les 11 et 12 mars 2005, la CES a organisé une conférence sur REACH^a au cours de laquelle elle a réaffirmé la nécessité de poursuivre et d'adopter, dans les meilleurs délais, la réforme de la législation européenne sur les produits chimiques.

En effet, en fournissant les données manquantes sur les substances chimiques et en les diffusant efficacement à travers toute la chaîne de production, REACH devrait influencer sensiblement l'efficacité de la législation européenne sur la protection des travailleurs et réduire à l'avenir le nombre de maladies professionnelles liées aux substances dangereuses^b.

Près de 200 personnes ont participé à ces deux jours de débat. Outre la centaine de délégués des organisations membres de la CES, de nombreux invités ont également pris part aux discussions parmi lesquels : Stavros Dimas, commissaire européen à l'Environnement, Lucien Lux, ministre d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représentant la présidence du Conseil, Guido Sacconi, rapporteur principal sur REACH pour le Parlement européen ainsi que des représentants de l'industrie, des associations de consommateurs et des principales ONG environnementales.

Les principales demandes de la CES et de ses membres pour améliorer REACH sont :

- la réintroduction d'un devoir de vigilance pour toutes les substances chimiques produites ou importées en Europe ;
- des exigences accrues pour l'enregistrement des substances à bas volumes (gamme de 1 à 10 t/an) ;
- un mécanisme pour assurer la qualité des informations fournies par les fabricants et importateurs ;
- une meilleure application du principe de substitution dans la phase d'autorisation.

^a Le prochain numéro de notre Newsletter, à paraître en septembre, sera entièrement consacré à cette conférence. Voir également : www.etui-rehs.org/hesa > Dossiers > Agents chimiques.

^b Musu, T., *REACH au travail, les bénéfices potentiels de la nouvelle politique européenne sur les substances chimiques pour les travailleurs*, BTS, 2004. Téléchargeable sur notre site internet : www.etui-rehs.org/hesa > Publications.

Cette proposition soulève de nombreuses questions éthiques vis-à-vis des pays tiers, de l'environnement mais aussi des travailleurs. Cela implique qu'ils n'auront pas accès aux mêmes informations sur la gestion des risques selon que la substance qu'ils fabriquent est destinée au marché intérieur ou à l'exportation.

Au Parlement européen, les députés des neuf commissions chargées d'examiner REACH⁸ sont assaillis par les représentants de l'industrie qui essaient de leur vendre ces allègements du texte et bien d'autres afin, selon eux, de rendre REACH "plus praticable et rentable tout en maintenant les bénéfices pour la compétitivité de l'industrie, l'environnement et la santé humaine".

De notre point de vue, REACH, situé au carrefour entre le développement du marché intérieur et un meilleur respect des droits et de la protection des travailleurs et des consommateurs, est une opportunité à saisir pour une Europe socialement plus responsable. Encore faut-il que l'industrie accepte de jouer le jeu. ■

Tony Musu, chargé de recherches, ETUI-REHS
tmusu@etui-rehs.org



⁶ L'ordre dans lequel les substances chimiques devront être traitées.

⁷ Au-dessus d'une tonne par an et par fabricant ou importateur.

⁸ Voir : Musu, T., *Il faut renforcer REACH, la future politique européenne pour les substances chimiques*, Newsletter du BTS, n° 26, décembre 2004, p. 3-6. Téléchargeable sur notre site internet : www.etui-rehs.org/hesa > Newsletter.